

# La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro 10

ANNONCES

(LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . . Fr. 0.20  
Minimum par annonce . . . 2.

Suisse . . . . . 0.30  
Etranger . . . . . 0.40  
(Minimum 10 lignes)

RÉCLAME . . . . . 0.50

ABONNEMENTS  
1 an 6 mois 3 m. 1 m.  
SUISSE . . 18.— 9.— 4.50 1.50  
ÉTRANGER 33.60 16.80 8.40  
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103

Rédaction 13.75  
Administration et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IV B 313

## Toujours vassale

Un rédacteur neuchâtelois répète à qui veut l'entendre qu'il n'a pas le moyen de se payer une opinion. C'est une situation bien peu enviable.

Il semble que la Suisse soit vouée à ce même sort. Au cours des siècles, elle a dû servir les rois et les papes, les potentats du nord ou de l'ouest. On vit même ses régiments dans les luttes entre la Pologne et la Russie. On vit ses fils défendre le trône chancelant des autocrates et ses officiers dire hautement : Pas d'argent, pas de Suisses.

Avant 1914, nous étions les humbles vassaux de Berlin et peut-être ses archives nous révèleront-elles un jour de curieuses choses. Nos diplomates, nos officiers et nos financiers ne jureraient que par Potsdam et notre pain quotidien avait un relent teutonique. La Suisse romande, instinctivement, regimait. Non par esprit d'indépendance, non par fierté, mais par opposition raciale. Nous protestions avec elle, mais parce que tout joug nous est odieux.

La roue a tourné. Nos ancêtres, après avoir combattu les Français, firent un traité d'alliance avec eux. Ce traité leur assurait des... avantages. Rien de nouveau sous le soleil. Nos officiers — à part Wille et von Sprecher, atteints de germanophilie incurable — se tournent vers l'Entente. Nos magistrats supérieurs lui tendent les bras. Nos hommes d'affaires n'ont d'espoir qu'en elle. L'histoire aboutit à un nouveau coup de balancier et c'est vers un autre pôle que nous marchons. Paris a remplacé Berlin. A la bourgeoisie allemande succède la bourgeoisie ententiste. C'est peut-être un peu de meilleur ton, c'est cependant la même famille sociale.

La Suisse romande, cette fois-ci, court, vole vers nos nouveaux maîtres. C'est de la fièvre. La Suisse allemande se laisse entraîner, mais non sans résistance. Le nouveau pôle n'est pas celui que sa culture générale apprécie. Elle le subit, mais en rechignant. Dimanche, elle a même rué dans les brancards, donnant une forte majorité de voix et de cantons contre l'adhésion. D'aucuns voulaient voter : oui pour éviter des dissensions intérieures. Ceux qui n'avaient que ce prétexte doivent comprendre à cette heure leur erreur.

Le vote de la Suisse romande a une caractéristique : l'attitude des socialistes. Ce fut une véritable déroute, surtout dans le Jura. Genève a mieux tenu.

Comment expliquer ce résultat qui mécontente profondément nos camarades de la Suisse allemande.

Malgré tout, il faut reconnaître que nous sommes entachés de chauvinisme. Si le même pacte, contenant les mêmes dispositions, eût été le résultat de délibérations poursuivies à Berlin, les socialistes romands eussent voté non et chez nos camarades de la Suisse allemande on aurait constaté des défections.

Puis l'ombre de Wille et von Sprecher, qu'on a vu trop près de quelques camarades de Zurich, a été un violent coup d'assomoir. Le général a fait plus de mal que s'il était resté tapi en son fief.

Enfin, il faut savoir que les horlogers souffrent actuellement du chômage. Des fabricants ne travaillent que trois jours sur six. Leurs employeurs leur ont fait croire qu'en n'entrant pas dans la Société des Nations, nous risquions de compromettre notre industrie.

Enfin, beaucoup se sont dit avec candeur : Peut-être évitera-t-on quand même une guerre ! On a assez de violence et de guerre et de batailles et de destructions. Et si la Société des Nations pouvait éviter, ne serait-ce qu'une guerre, il faut en assurer la venue.

Ces raisons se sont greffées sur le courant de haine que l'Allemagne a suscité en déclenchant la guerre en 1914. Il faudra bien des années encore pour que les fautes que l'Entente accumule puissent rétablir l'équilibre.

Nos bataillons, comme pour le droit de vote de la femme, ont rejoint la presse bourgeoise. Celle-ci, aujourd'hui, ne contient plus sa joie.

Calmement, nous attendons sur les événements. Ceux-ci ouvriront les yeux et détruiront des espérances pour permettre au socialisme de créer le monde de justice sociale et de paix entre les peuples que seul il peut réaliser.

E.-Paul GRABER.

## L'ambassade de France dément

BERNE, 18. — Communiqué. — Dans une assemblée tenue récemment à Schwyz, un orateur a prétendu, suivant les journaux, qu'à Francfort les autorités françaises auraient exigé la livraison de 40,000 femmes allemandes pour peupler des maisons publiques destinées aux troupes d'occupation et spécialement aux nègres.

Bien que le bon sens du peuple suisse ait déjà fait justice de pareilles allégations, l'ambassade de France à Berne croit devoir y opposer le démenti le plus formel.

Note de la réd. : Les révélations de E.-D. Morel publiées par le « Daily Herald », et qui n'ont pas été démenties par le gouvernement français, restent malgré tout pour l'ambassade française et son gouvernement une accusation désagréable. Mais à qui la faute ?

## AU MEXIQUE

### Pétrole et Révolution

« Il n'est pas jusqu'au Mexique où les intrigues capitalistes n'aient leur part dans la révolte d'Obrégón ». Ces lignes de Robert Gaffner, dans la « Sentinelle » sont parfaitement justes. En effet, si le président Carranza vient d'être chassé par la force à la veille même des nouvelles élections présidentielles, c'est que sa personnalité n'a pas l'heur de plaire aux grands financiers du pétrole, américains, anglais ou hollandais.

La grande œuvre de Carranza, c'est la Constitution de 1917 qui proclame que le pétrole est propriété publique inaliénable. D'après l'article 27 les Compagnies ne peuvent qu'être concessionnaires. Quand le président voulut fixer les taxes d'exploitation, les grandes sociétés étrangères crièrent à la confiscation et décidèrent d'organiser l'offensive.

Tout d'abord on essaya de la corruption. On trouve en Amérique — et ailleurs — des hommes d'Etat faciles à convaincre. C'est une question de prix. Carranza résista. Il refusa la fortune. Il fut intransigeant. Il ne restait donc plus que la guerre. Après les millions, la vie des autres. La finance peut se payer ces risques. On fit aux Etats-Unis une campagne de presse inouïe. Les grands journaux publièrent des récits sensationnels sur la barbarie du Mexique et sur son méchant président. Ah ! s'il s'était laissé acheter, quel grand homme ! comme tous ces périodiques illustrés auraient publié de beaux portraits de lui avec un visage souriant et sympathique, au lieu de le noircir et de le caricaturer !

A coups de grosse caisse on poussait à la guerre. Cette fois, ce fut le président Wilson qui résista. Encore un géneur ! On attendit qu'il fut malade et l'on compta sur M. Lansing. La campagne redoubla. Les subventions pleuvaient sur la presse. Une vraie manne. Comme par hasard, en novembre, il y eut l'affaire du consul Jenkins. Excellent prétexte. C'était la mission des Etats-Unis d'aller « nettoyer le Mexique une fois pour toutes ». M. Wilson se leva de son lit et mit Lansing à la porte. Allons bon ! Tout à recommencer.

Il restait encore un moyen pourtant : la révolution politique. Là-bas ces choses-là se commandent aux agences de pompes funèbres. C'est courant. C'est même banal. On trouve des Villa et des Obregón à la douzaine. La révolte éclata sur la côte du Pacifique. Le général Gonzales, chef d'état-major, passa aux insurgés. La capitale fut prise et Carranza fait prisonnier. Il n'était pourtant pas candidat aux nouvelles élections, le président n'étant pas rééligible d'après sa propre constitution.

Voilà ce qu'il en coûte de refuser les gros pots de vin ! Les Compagnies vont donc s'arranger pour trouver un gouvernement pas trop cher à mener. Sinon il y aura encore deux ou trois révoltes et l'on recommencera la campagne de presse pour aller « tranquilliser » le Mexique.

C'est que le pétrole est la clef de la puissance aujourd'hui. M. Lloyd George l'a dit : « Celui qui en aura le plus gouvernera le monde ». Il n'y a rien qui donne d'aussi beaux dividendes. Voyez Caucase, voyez Mosul, voyez Galicie. Qu'est-ce que le droit des peuples à côté d'un puits, véritable mine d'or ? Les rois de l'huile noire continueront à régner sur nous jusqu'au jour où la masse grouillante de leurs esclaves sera suffisamment éduquée pour nous en délivrer. Education, éducation, il n'y a que cela.

Edmond PRIVAT.

## Au Grand Conseil neuchâtelois

### Session ordinaire de printemps

Séance du 18 mai 1920

Présidence de M. F. Jeanneret, président.

#### Naturalisations

Il est donné lecture du rapport de la commission des naturalisations. M. Rognon et nos camarades René Fallet, Spillmann et Gigon insistent pour que la naturalisation soit accordée au citoyen Breischott, contrairement à la décision de la majorité de la commission.

M. le colonel Apothéloz s'y oppose et ne votera jamais pour accorder la naturalisation d'un homme qui a tenu un propos léger à l'égard de l'armée suisse.

Notre camarade René Fallet répond qu'on ne pouvait s'attendre à un autre langage de la part de M. Apothéloz et demande la lecture du rapport du Conseil communal du Locle qui, à l'unanimité, recommande cette naturalisation.

Fritz Eymann répond à M. Louis Vaucher, qui demandait le renvoi de cette naturalisation, et surtout à M. Apothéloz qu'il accuse d'avoir le cœur dur à l'égard de Breischott et de se laisser aller aux sentiments du vieil homme en lui, un militaire ayant l'habitude de donner des ordres.

Le point de vue de la commission est maintenu par 46 voix contre 37.

### Rapport sur la gestion de 1919

#### Département de Police

Après quelques mots du rapporteur exprimant la reconnaissance de l'assemblée aux établissements hospitaliers, Julien Dubois demande des explications au sujet des dépassements du dé-

partement de Police touchant essentiellement la police de sûreté.

René Fallet aimerait que le département de Police s'inspire davantage de ses déclarations antialcooliques pour la fermeture d'établissements.

M. Béguin répond que l'augmentation des frais de déplacement, l'élévation des tarifs de chemin de fer expliquent le dépassement visé et cite le chiffre des établissements fermés durant l'année.

#### Département de Justice

Concernant le rapport du département de Justice, Samuel Jeanneret met le Grand Conseil au courant de la vie pénitentiaire de nos détenus emprisonnés à Lausanne et à Bâle. Les renseignements que fournit notre camarade ont été publiés en partie dans la « Sentinelle ».

M. Béguin dit qu'il ne peut intervenir dans la direction des établissements pénitentiaires détenant nos prisonniers.

#### Département des Finances

Au département des Finances, Fritz Eymann déclare ne pas être d'accord avec la solution donnée à la question des opérations de change faites par la Banque cantonale et demande des explications sur la part de responsabilité de la direction de cet établissement. Notre camarade regrette que l'on n'ait pas accepté la démission offerte il y a quelques mois par M. Châtelain. Ce fonctionnaire de l'Etat, qui se livre à un grand nombre d'occupations accessoires, n'est plus à sa place à la tête de la Banque cantonale. La perte de fr. 1,600,000 sur les opérations de change est suffisamment grave. Nous devons laisser s'établir l'ère des responsabilités.

En réponse à l'interpellation de notre camarade, M. Clottu regrette la perte incriminée, plaide la direction multiple et fait intervenir le rapport des censeurs pour couvrir M. Châtelain, et explique les opérations de change.

Hermann Fallet demande si les censeurs de la Banque cantonale étaient qualifiés pour enquêter sur les opérations de change de cet établissement.

M. Paul Bonhôte voudrait que le Grand Conseil prenne le plus tôt possible des mesures concernant la direction multiple de la Banque cantonale, avant même l'entrée en vigueur du nouveau règlement à l'étude.

Edmond Breguet ajoute qu'un nouveau contrôleur a été nommé à la Banque cantonale et que le Conseil d'administration aussi bien que les censeurs ont ignoré pendant deux mois les opérations de changes.

Notre camarade Sandoz demande si MM. Bloch et Junod se sont acquittés de leurs dettes vis-à-vis de l'Etat. Friz Eymann ignore l'activité des censeurs, mais croit néanmoins que la direction de la Banque cantonale doit être rendue responsable des opérations de cet établissement. Publiquement, il tient à déclarer qu'on ne permet pas aux socialistes d'exercer leur contrôle, puisque souvent ils ne sont pas représentés dans certaines commissions importantes. Dans le cas particulier, notre camarade ne croit pas qu'on puisse invoquer les services rendus par M. Châtelain, car il s'agit de l'intérêt public. Deux expériences malheureuses viennent de prouver qu'on prend toujours des mesures trop tard. M. le chef du Département des finances voudra bien répondre franchement aux questions posées et ne plus nous accuser de faire usage de mesquineries.

Julien Dubois aimerait être renseigné sur le rôle du Conseil du service d'escompte de la Banque cantonale, et en particulier s'il a ignoré les opérations faites par M. Grissen.

M. Clottu répond que le Conseil du service d'escompte est chargé de la surveillance des crédits. Sur la gérance de la Banque cantonale, il continue à se couvrir du rapport des censeurs représentant le Conseil d'Etat dans cet établissement. Concernant le cas de M. Jules Bloch, M. Clottu répond qu'une commission a été nommée par le Conseil d'Etat pour examiner la comptabilité de M. Bloch et déclare que l'Etat ne peut pas intervenir avant que la commission fédérale de recours se soit prononcée. Il donne ensuite quelques explications à notre camarade Hermann Fallet sur notre approvisionnement en sel. Le chef du Département des finances dit qu'il n'est pas resté inactif s'agissant de la motion Edmond Breguet sur l'élévation de la progressivité de l'impôt.

Marc Alber demande à M. Clottu de bien vouloir répondre à la question du cumul de fonctions du directeur de la Banque cantonale, alors qu'il ne peut déjà pas faire face à ses occupations principales, posée par Fritz Eymann. A son tour, il lui pose une nouvelle question concernant la démission de M. Goetschmann.

M. Clottu répond qu'il estime nécessaire l'intérêt porté par nos directeurs de la Banque cantonale à certaines entreprises, moyennant qu'elles soient limitées. A une nouvelle recharge de Marc Alber, M. Clottu ajoute qu'il n'a pas été informé de la démission de M. Goetschmann et qu'il n'a pas à en être nanti, puisqu'il dépend du Conseil d'administration de la Banque.

M. Henri Berthoud prend la défense des grandes communes qui se trouvent actuellement dans des situations financières difficiles et voudrait que l'Etat s'en préoccupe davantage.

M. Clottu croit que les relations entre les communes et l'Etat devraient être examinées à fond, et croit malgré tout que la position financière doit être maintenue en de bonnes conditions.

M. Pierre de Meuron appuie MM. Vaucher et

Henri Berthoud. Il voudrait que certaines charges des communes, en particulier celles concernant l'instruction publique, soient assumées par l'Etat.

M. Alfred Guinchard voudrait que l'Etat s'efforce d'empêcher l'exode des grandes fortunes, fuyant les communes les frappant le plus fort, pour des raisons fiscales ou patriotiques en les atteignant par un impôt cantonal plus élevé à l'égard des grosses fortunes, et qu'il le répartisse ensuite entre les communes.

Ed. Spillmann appuie les propositions de M. Pierre de Meuron en citant l'enseignement professionnel limité pour des raisons financières.

M. Quartier-la-Tente répond à quelques orateurs en indiquant une série d'articles en état de révision et des projets en étude.

#### Département militaire

Samuel Jeanneret, invoquant le vote de dimanche dernier et profitant de la discussion de la gestion du département militaire, fait une déclaration antimilitariste énergique, et soulignée des bravos de l'assemblée.

#### Département des Travaux publics

A l'occasion du rapport de ce département, M. le Dr Richard demande à M. Calame si le canton de Neuchâtel bénéficierait au moins dans une large mesure des forces électriques nouvelles, créées par les travaux de barrages du Doubs. Il signale la captation possible de sources d'eau.

M. Jean Pellaton se préoccupe avec une sollicitude touchante des travaux publics, c'est l'ornière dans laquelle il est tombé et ne sortira plus ; il la pousse jusqu'à faire à pied un long parcours pour se rendre compte lui-même de l'état des routes. Il y trouve quelquefois du crottin de cheval et plus souvent des ornières rendant difficile la circulation des vélos et s'empresse de faire part publiquement des observations à qui de droit. Malheur pour les directeurs de départements de travaux publics.

M. Henri Calame répond à Paul Staehli qu'il prend note de son vœu concernant la veuve de M. Jeanneret. Répondant à M. le Dr Richard au sujet de l'utilisation des forces du Doubs, il déclare qu'il faut premièrement régler la question internationale restée en suspens à la suite de la guerre, mais elle a déjà été reprise et il espère qu'elle sera solutionnée prochainement. Il donne quelques explications sur la réfection de routes et l'emploi des rouleaux compresseurs.

#### Département de l'Instruction publique

Profitant de la discussion du rapport de l'instruction publique, Julien Dubois fait remarquer qu'il existe encore des commissions privées de représentation socialiste. Il sollicite l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de doter l'Université et la faculté des sciences en particulier de locaux adéquats à leurs besoins. Il donne des renseignements intéressants sur l'utilité de la fusion de certains enseignements professionnels.

Otto Graber profite de protester contre l'activité de certaine commission scolaire organisant des conférences Maillard dans le but de récolter des fonds en faveur de l'armée Denikine, confédéric recommandé et presque imposé par le département de l'Instruction publique.

Le pontife du département de l'Instruction publique donne les raisons qui l'ont obligé à refuser une proposition socialiste lui ayant été faite pour la commission de l'Ecole normale. M. Quartier-la-Tente, qui a de plus en plus une profonde réserve de projets à l'étude et d'articles en révision, le rappelle sous forme de réponse chaque fois qu'une réalisation, dont il est incapable, lui est demandée. Répondant à la demande de notre camarade Otto Graber, il prétend que la conférence Maillard lui a été demandée par les commissions scolaires et qu'il aurait pu la signer de ses deux mains, tout en n'étant pas allé en Russie. A défaut de réalisations, j'ai plein les poches de ma serviette de révisions ou de projets dont la lecture finirait par lasser le Grand Conseil, conclut M. Quartier-la-Tente.

Paul Staehli demande des explications au sujet d'une phrase du rapport signalant de l'indiscipline au Gymnase cantonal.

#### Département des cultes

Notre camarade Hermann Fallet, très courageusement, fait remarquer à M. Quartier-la-Tente qu'il ne s'est pas fatigué les méninges pour rédiger son rapport. Le chef du département des cultes, très gêné par cette observation imprévue, essaye de se disculper en offrant aux députés les rapports du synode de l'Eglise nationale. Décidément, l'heure de la retraite semble avoir sonné pour ce dévoué serviteur de l'Etat. Puisse-t-il le comprendre ?

Le Grand Conseil adopte sans opposition les postulats et résolutions suivantes :

**Premier postulat** : « Le Conseil d'Etat est invité à résoudre, dans le plus bref délai possible, la question urgente des constructions nécessaires au développement de l'Ecole cantonale d'agriculture. »

**Deuxième postulat** : « Le Conseil d'Etat est invité à reprendre l'étude en vue de la construction prochaine d'un hôtel de préfecture pour le district du Locle. »

**Première résolution** : Le Grand Conseil approuve l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 1920 portant sur les opérations suivantes :

a) Prélèvement sur les recettes des droits de

mutation (lods) d'une somme de 100,000 francs au profit du fonds de réserve des lods.

b) Prélèvement sur les revenus de la fortune de l'Etat (forêts) de 150,000 francs au profit du fonds de réserve des excédents forestiers.

c) Couverture par les recettes budgétaires de 1919 des dépenses d'allocations de renchérissement de la vie de 1919 portées au compte de mobilisation et s'élevant à 1 million 245,251 francs 75 centimes. Adoptée à l'unanimité.

Puis, à l'exception de la fraction socialiste, la gestion du Conseil d'Etat est acceptée, après qu'Otto Graber ait motivé les raisons déjà indiquées au cours de la discussion empêchant son groupe de la voter. Décharge est ensuite donnée pour les comptes de l'Etat et le boni de 194,725 francs 92 est porté au crédit du fonds pour la constitution de la Caisse de pension et de retraite en faveur des magistrats et fonctionnaires de l'Etat.

(Un certain nombre de naturalisations sont acceptées y compris celle de Breischott.

Séance et session close à 13 heures. A. V.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

### NEUCHÂTEL

Comment les bourgeois comprennent la liberté du travail. — On nous communique le document suivant :

Commune de Neuchâtel, intendance des forêts et domaines.

M. X., mineur, ville.

Pour les raisons que je vous ai indiquées verbalement le 14 courant, veuillez, ainsi que votre camarade N., interrompre la fréquentation du chantier du passage de pierres en forêt de

Chamont jusqu'au moment où le litige entre patrons et ouvriers sera tranché. Vous pourrez alors continuer l'exécution de votre travail.

Cette mesure ne concerne pas MM. N. N. qui doivent continuer leurs travaux jusqu'à exécution de votre soumission.

J'apprends par un rapport du garde forestier numéro 1 que tous les quatre ont levé le chantier sans nécessité puisque les deux derniers ne sont pas inscrits sur la liste des grévistes.

Recevez, Monsieur, mes salutations sincères.

L'intendant des forêts et domaines de la commune de Neuchâtel : Roulet.

Un vandale découvert. — L'auteur de l'acte de vandalisme commis dans la nuit du 13 mars dernier, et qui avait consisté à briser la colonne météorologique du quai Osterwald, vient d'être découvert. C'est un jeune homme de la ville. Ses parents ont offert de payer la casse.

### LE LOCLE

M. Pellaton craint la vérité. — Dans un pamphlet stupide paru dans la « Gazette du Locle », M. le secrétaire patronal J. P. cherche à me ridiculiser. La fougue avec laquelle il m'injurie lui fait dire des mensonges. Voici exactement les faits :

Quand le cortège du 2 mai parcourut la ville, je fus interpellé par un manifestant, M. le Dr Steinhäuslin. Il grommela quelques mots sans que je parvienne à comprendre exactement ce que signifiait sa mauvaise humeur. Je crus bien faire de ne rien répondre. Furieux de cette passivité, ces Messieurs se sont probablement concertés et ont jugé utile de rendre publique leur indignation en insérant dans leur « Gazette » un article intitulé « La saleté de nos rues », signé J. P. Le reporter du parti de l'« Ordre » usant de sa « Liberté » commit l'erreur de se tromper

d'adresse. Je résolus de le rendre attentif à la chose et m'adressai à lui en ces termes : « Dites-moi, Monsieur, quand finirez-vous de m'attraper dans les journaux » et, très calmement, j'ajoutai : « Faites bien attention à ce que vous faites ! » Importuné d'être questionné par un... socialiste, M. le professeur ne put se contenir. Contrairement à ses affirmations et malgré l'insistance que je mis à attirer son attention sur les conséquences de son bavardage ordurier, auquel je répondis ce qu'il convenait, M. J. P. continua, me traitant de gamin, d'idiot, etc., et finit par me menacer d'une paire de gifles... Et c'est ainsi que le vaniteux licencié ès-lettres substitue à la vérité le mensonge calomnieux.

Quant aux commentaires de toute votre comédie, où ne figure pas une ombre de la réponse du Conseil communal, et pour cause..., qu'il me soit permis de répondre ceci : Comme je dispose de très peu de temps le soir et n'ayant pas suivi très régulièrement les cours de la garde civique et conséquemment ne connaissant pas scientifiquement le maniement du dordet ou de la matraque, je renonce à votre invite de passer aux actes et vous donne partie gagnée pour votre grotesque inspiration. Soyez certain que nous ne tenons pas à votre peau, Monsieur le professeur, nous ne saurions qu'en faire et si vous estimez devoir l'offrir en sacrifice, de grâce faites-en don à votre parti, car nous ne possédons dans nos rangs aucun fabricant de tambours et, par conséquent, n'avons pas besoin de peau d'âne.

Samuel NICOLET.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### COMMISSION DE REDACTION

La commission de rédaction se réunira ce soir, à 8 heures précises.

### Groupe de la Troisième Internationale

Tous les camarades du groupe de la Troisième Internationale sont convoqués en assemblée générale, ce soir, à 8 heures et quart au Cercle ouvrier. Ordre du jour : Le congrès romand de dimanche dernier. Le parti suisse et la Troisième Internationale. Affaires administratives. Tous les camarades qui sont d'accord avec les résolutions du congrès romand et qui désirent adhérer au groupe sont invités à la séance de ce soir.

F. O. M. H.

Les membres se rattachant au groupe des repasseurs, démonteurs, remonteurs et pièces cylindre sont priés de lire dans ce numéro l'annonce les concernant.

### Au théâtre

L'annonce de la représentation de « Phi-Phi », par la troupe des « Folies-Bergères », de Genève, a provoqué un gros mouvement de location, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Contrairement au bruit qui court, il n'y aura pas une seconde représentation de cette opérette, au ton léger et badin.

C'est un tout gros succès en perspective. Qui tient à en être, doit ne pas tarder à réserver ses places.

### Convocations

LE LOCLE. — Jeunesse socialiste. — Ce soir, mercredi, à 8 heures, au local, séance avec le Groupe Troisième Internationale. Sujet : Rapport des délégués au congrès de la Troisième Internationale. Tous ceux qui ont à cœur le mouvement seront les bienvenus.

NEUCHÂTEL. — Vente. — Les dames de la Vente sont priées de se rencontrer jeudi soir au Monument, à 8 h. et quart.

## F.O.M.H. Chaux-de-Fonds

Groupe des Repasseurs, Démonteurs Remonteurs et pièces cylindre 3171

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

JEUDI 20 mai 1920, à 8 h. du soir

Salle du Tribunal, Hôtel-de-Ville, 1<sup>er</sup> étage

Tractanda très importants

Présence indispensable. LE COMITÉ.

Bracelets Cuir et Moirés, Maroquinerie G. METZGER-PERRET

L'atelier et le bureau sont transférés de la rue A.-M.-Piaget 19 à la

1, Rue du Puits, 1

Téléphone 17.38 (P22161 3168) Téléphone 17.38

Aux Produits du Pays St-Imier

Pommes de terre nouvelles

à 0,60 le kg.

Pommes de terre à planter (très belles)

à 18 fr. les 100 kg.

3170 Se recommande, Fivaz-Matthey.

### EN VENTE

Pruniaux secs 1<sup>er</sup> qual. 1 fr. 1/2 kg.

Pois jaunes et haricots blancs pour soupes

Vente avec timbres d'escompte

Marc Bourquin, Villaret

Dès ce jour à la même adresse on peut obtenir des bains chauds et douches. 3163

Poseur de cadrans

pour pièces soignées 8 3/4 à 10 1/2 est demandé de suite ou dans la quinzaine par 3172

Fabrique „AURÉOLE“

Paix 133, La Chaux-de-Fonds.

Chambre à louer à monsieur honnête et travaillant dehors. 3154

S'adr. au bur. de La Sentinelle.

Chambre à louer, au soleil, à monsieur tranquille.

— S'adresser à M<sup>me</sup> Schneider, Numa-Droz 41, 4<sup>me</sup> étage. 3094

A vendre belle poussette-charrette. — S'adresser rue Jardinet 1, au 1<sup>er</sup> étage à droite. — A la même adresse on demande à acheter une chaise d'enfant, à transformation. 3135

Vélo. A vendre un vélo en bon état. Bas prix. — S'adresser Eplatures-Jaunes 54. 3125

Potager brûlant tous combustibles, grand modèle, à vendre. — S'adresser Jardinet 1, 1<sup>er</sup> étage à droite. 3152

A vendre une chevrete blanche de un an et une chèvre fraîche. — S'adresser chez M. Von Allmen, Winkelried 89. 3161

Machine à régler. A vendre machine à l'état de neuf ainsi que différents outils de réglage. — S'adresser rue des Terreaux 20, au pignon. 3093

Perdu le dimanche 9 mai, en passant par les rues : Promenade, Hôtel-de-Ville, Balance, Rue Neuve, Grande-Fontaine, une montre de dame, bracelet, argent. — La rapporter contre récompense r. des Fleurs 7, au 1<sup>er</sup> étage. 3155

Perdu un boa avec nœud de rubans depuis la rue de la Balance en passant par la rue de l'Hôtel-de-Ville. Bonne récompense à la personne qui le rapportera à M<sup>me</sup> F. Magnin, Puits 23. 3165

Perdu sur la route des Eplatures un tablier-culotte, une bavette et une clef. — Le rapporter, contre récompense, rue Jacob-Brandt 133, au 2<sup>me</sup> étage, à gauche. 3102

# Stocks Américains

Rue Léopold-Robert 68

LA CHAUX-DE-FONDS

A l'occasion des prochaines fêtes de Pentecôte nous avons reçu de nombreuses marchandises à des prix excessivement avantageux défiant toute concurrence

Marchandises provenant des stocks américains :

Combinaisons salopettes des aviateurs américains Fr. 22.—

Combinaisons fourrées avec appareil de chauffage électrique

Eponges caoutchouc Fr. 4.80

Pèlerines caoutchouc neuves Fr. 48.—

Chaussons fourrés Fr. 10.—

Brosses à chaussures Fr. 1.40

Chandails bleus Fr. 11.—

Couvertures kaki Fr. 35.—

Coupons étoffe toutes teintes Fr. 45.—

Pyjamas fil et flanelle Fr. 14.—

Gants sport à manchettes, fourrés Fr. 28.—

Vestons salopettes coutil gris Fr. 4.50

Chaussettes laine Au choix Fr. 2.80

Gantstaupe toile imperméable Fr. 1.80

Caleçons jersey laine et coton de Fr. 4.50 à 12.50

Camisoles toile coton blanc Fr. 4.25

Costumes flanelle bleu horizon Fr. 25.—

Petites bâches 90x200 cm. Fr. 13.—

Grandes bâches 180x230 cm., tout caoutchouc 38.—

Souliers neufs

Blouses grises pour horlogers

Gourdes - Bretelles toutes teintes. Grand choix

Culottes Saumur

Pantalons longs

Savon à barbe forme tube Fr. 0.50

Savon toilette parfumé Fr. 0.75

Peignes - Démêloirs Fr. 0.50

Peignes de poche avec étui Fr. 0.60

Blaireaux . . 1.60

Bol à barbe Fr. 0.60

Dentifrice le tube Fr. 0.50

Toujours en stock

Savons des premières marques américaines, 4 savonnettes pour 0.60 Linges de toilette qualité extra 1.70



## Vente sensationnelle

Pour que chacun puisse s'offrir une paire de chaussures pouvant braver tous les temps, nous organisons une vente spéciale de Chaussures récupérées américaines avec doubles et triples semelles cousues, à Que ceux qui veulent en profiter se hâtent, le stock étant limité.

Fr. 20.— la paire

Envoi contre remboursement dans toute la Suisse

Marchandises d'autre provenance

ATTENTION. — Nous venons de recevoir un assortiment complet en

Manteaux imperméables gabardine et gabardine caoutchouc 48.- et 75.- Jaquettes pure laine pour dames, teintes assorties Fr. 42.- à 44.-

On cherche femme de ménage disposant de 1 à 2 heures chaque matin. Bons gages. — S'adresser Progrès 49, 2<sup>me</sup> étage à gauche. 3124

## Vins Neukomm & Co

Tél. 68 P20324C 0878

### Etat civil de Neuchâtel

Naissances. — 5. Rose-Marie-Jeanne, à Léon-Adrien Zaugg, au Locle, et à Maria-Ida-Rosa née Wüst. — 7. Marie-Rose, à Emile-François Schafel, emp. au gaz, et à Rose née Perret. — André-Roger, à Joseph-Samuel Quadri, manœuvre, et à Blanche-Elmire née Fausel. — 8. Edith-Assunta, à Arnoldo Candolfi, à La Chaux-de-Fonds, et à Rosa née Martinazzi. — Marcelle-Valentine, à Emile-Eugène Chollet, à Colombier, et à Valentine-Alice née Aubert. — Nelly, à Louis Gilliéron, cond. aux C. F. F., et à Martha-Maria née Bühner. Lucie, aux mêmes. — 9. Johanna, à Ernst-Hebeisen, évangéliste, et à Rosa-Marie née Friedli. — Hélène-Marguerite, à Léon Höfler, à Cormondrèche, et à Rose-Pauline née Hubler. Robert, à Robert-Aimé Vegeli, à Pesoux, et à Mathilde-Emma Perrenoud née Maire.

Décès. — 5. Octave-François Stoll, commis, né le 2 avril 1899. — 7. Jérémie Bura, ancien entrepreneur, veuf de Louise-Suzanne Andrié, né le 7 octobre 1843. — 8. Albert Dubach, ouvr. de fabrique, à Cortaillod, né le 24 mars 1900. — 9. Eric-Paul, fils de Robert Theynet, né le 30 avril 1920. — 11. Léon Pauly, époux de Pauline-Jenny Christian née Berlie, né le 2 juillet 1862.

### Etat civil du Locle

Du 17 mai 1920

Décès. — 2461. Sandoz, Charles-Jacques, horloger, âgé de 40 ans, Neuchâtelois.

Promesses de mariage. — Wenger, Henri-Arnold, mont. de boîtes, Bernois, et Clerc, Marthe-Louise, Neuchâteloise. — Fuhrmann, Christian, agriculteur, et Nicklaus, Louise-Eugénie, les deux Bernois.

### Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 17 mai 1920

Naissances. — Conzelmann, Hélène-Marguerite, fille de Paul-André, commis, et de Mathilde-Agnès - Emilie, née Bourquin, Française. — Paper, Anna, fille de Simra, colporteur, et de Hava-Hinda née Gringras, Zurichoise. — Biedermann, Mariette-Edith, fille de Jules - Eugène, mécanicien, et de Marthe-Aline-Angèle née Donzé, Bernoise. — Béguelin, Nelly-Marie, fille de Florian, machiniste, et de Marie née Schütz, Bernoise.

Promesses de mariage. — Fabry, Henri-César, négociant, Neuchâtelois, et Clavel, Jeanne-Suzanne, sans profession, Française. — Aellen, Alfred-Emmanuel, horloger, Bernois, et Fèvre née Mæder, Angèle-Lisa, peintre, Neuchâteloise. — Montandon, Albert-André, décalqueur, Neuchâtelois, et Brodbeck, Jeanne-Hélène, horlogère, Bâloise. — Leuthold, André, horlog., Bernois, et Jäggi, Ivonne, régleuse, Soleuroise. — Sausser, Auguste-Albert, empl. C. F. F., Bernois, et Pasquier, Marie-Louise, ouv. de fabrique, Fribourgeoise.

Marriage civil. — Huguenin, Jules, commerçant, Neuchâtelois, et Fontana, Marie, sans profession, Italienne.

Décès. — 4184. Rollier, Germaine-Angèle, fille de George-Ernest et de Berta née Meerli, Bernoise, née le 22 juin 1919. — 4185. Gygi née Hugoniot, Adèle-Amanda, épouse de Marc-Henri, Neuchâtelois et Bernois, né le 23 novembre 1859.

## HORLOGERS

sérieux, connaissant parfaitement la petite pièce 7 et 8" ancre, trouveraient emploi avec

### TRÈS FORT SALAIRE

dans bonne et ancienne maison de Chaux-de-Fonds. Discretion assurée. Ecrire sous chiffre 3160 au bureau de La Sentinelle.

# Emission de Fr. 10,000,000.-

d'obligations foncières 5 1/2 % Série A

de la

## Banque Cantonale Neuchâteloise

GARANTIE DE L'ÉTAT

**Titres :** au porteur de fr. 500.— et fr. 1000.—

**Intérêt annuel :** 5 1/2 %.

**Coupons :** semestriels aux 30 avril et 31 octobre, payables sans frais aux guichets de la Banque Cantonale Neuchâteloise, des établissements faisant partie de l'Union des Banques Cantonaux Suisses, et d'autres établissements qui seront désignés ultérieurement.

**Remboursement :** le 30 avril 1930. — La Banque se réserve le droit de rembourser par anticipation à partir de 1925, moyennant avertissement de trois mois.

L'admission de ces titres sera demandée à la cote des Bourses de Neuchâtel, Bâle, Berne, Genève et Zurich.

Aux termes de l'Art. 16 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise, le montant des obligations foncières doit être affecté exclusivement à des prêts hypothécaires.

La Banque avait au 31 mars dernier pour fr. 73,000,000.— de prêts garantis exclusivement par des hypothèques en premier rang sur des immeubles situés dans le canton de Neuchâtel, et fr. 18,000,000.— seulement d'obligations foncières en circulation.

Ces obligations jouissent de la garantie de l'Etat (Art. 18 de la loi).

P5314N 2774

**Prix d'émission :** 95 %

et intérêts du 30 avril, franco de tous droits de timbre, soit un rendement de 6 1/8 % en tenant compte de la marge au remboursement.

**Banque Cantonale Neuchâteloise.**

Les souscriptions sont reçues sans frais à partir du 27 avril, aux domiciles ci-après :

**Neuchâtel :** Banque Cantonale Neuchâteloise et ses bureaux correspondants dans le canton.  
Crédit Suisse.  
Berthoud & Cie.  
Du Pasquier, Montmollin & Cie.  
Perrot & Cie.  
Pury & Cie.  
Bovet & Wacker.  
Bonhôte & Cie.

**Cernier :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
**La Chaux-de-Fonds :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Banque Fédérale S. A.  
Société de Banque Suisse.  
Union de Banques Suisses.  
Perret & Cie.  
Pury & Cie.

**Colombier :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Berthoud & Cie.

**Couvet :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Union de Banques Suisses.

**Fleurier :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Union de Banques Suisses.  
Sutter & Cie.

**Les Brenets :** Banque Cantonale Neuchâteloise.

**Le Locle :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Société de Banque Suisse.

**Les Ponts-de-Martel :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Société de Banque Suisse.

**Saint-Aubin :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Berthoud & Cie.

**Travers :** Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Banque Populaire de Travers.

### Boucherie :: BELL :: Charcuterie

Nouvelle baisse sur le  
**SAINDOUX pur porc** fr. 1.85 le 1/2 kg.  
par seau „ 1.80 „

**Tripes fraîches** fr. 1.— le 1/2 kg.  
**Bœuf extra 1<sup>re</sup> qualité**  
pour bouillir: fr. 2.20 à 2.80  
» rôtir: » 3.—

**Aloyau et cuvard** fr. 3.20 le 1/2 kg.

**VEAU pour ragoût** fr. 2.80 le 1/2 kg.  
» pour rôtir fr. 3 et 3.20 »

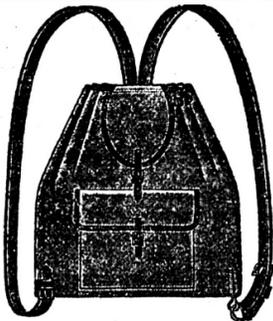
Excellentes saucisses à la viande et au foie

Grand choix

**SACS**  
**TOURISTES**

du meilleur marché  
au plus cher

**Adler**



La Chaux-de-Fonds Rue Léopold-Robert 51

*Au Printemps*

La Chaux-de-Fonds

# SAVONS

Qualité extra fine - Première marque française

**Savonnets** échantillons, parfums: héliotrope, œillet, rose, trèfle, violette, etc., la brique de 50 grammes, 0.25 la douz. 2.75

**Savon** aux violettes de Nice, recommandé par son parfum délicat, la pureté et la douceur de sa pâte, le pain de 50 grammes, 0.40, la douz. 4.40; le pain de 100 grammes, 0.75, la douz. 8.25

**Bath Soap**, qualité supérieure, spécial pour la toilette et le bain, la grosse brique 1.25; la douz. 13.75

**Savon** de toute première qualité, pâte garantie extra pure et hygiénique le morceau 1.45; la douz. 15.95

**Savon** à la glycérine parfumée . . . . la boîte de 4 pains 1.75 les 3 boîtes 4.80

*Tout ce qui fait à la femme élégante  
Tout ce qui embellit son appartement*

Premier grand tirage : 20 mai 1920

A coup sûr, avec

# P 200 % c. à d. avec 100 % de PROFIT

chaque obligation de la  
**Coopérative Immobilière Bernoise**

sera remboursée conformément au plan de tirage. De plus chaque obligation est pourvue de 50 bons à primes, dont chacun donne le droit à participer à un tirage. Il en résulte que chaque obligation participera nécessairement à 50 tirages, même si elle a déjà gagné une ou plusieurs fois.

Tout porteur de séries complètes sorties au tirage peut compter sur **30 gagnants** dans l'espace de 10 ans

**Le possesseur d'une série complète peut gagner 1500 primes**

En tout 666,160 gagnants d'un montant total de fr. 16,460,000

Chaque obligation doit gagner. Prix d'une obligation: fr. 10  
Prix d'une série complète: fr. 300

**Celui qui veut avoir la certitude absolue**

de gagner doit acheter des séries complètes.

Avec des séries complètes = 30 obligations, chacun peut et doit toucher 10 fois sa mise, soit fr. 3000 en nous cédant les bons des séries sorties.

Pour chaque bon à primes sorti à l'avant-tirage nous payons

fr. 100, par conséquent

fr. 3,000 par série

dans l'espace de 3 ans, à condition toutefois que les bons à primes émanent de séries complètes.

Envoi gratis de prospectus sur demande

Deux grands tirages par an  
Tirage prépar. 20 Mai  
d. primes 20 Août.

Le plan de tirage comprend :

gros lots	à fr.
10	50,000
40	10,000
10	5,000
450	1,000
900 lots	à fr. 500
2250	200
6500	100
13000	50
43000	20
600000	remboursements à fr. 20
666,160 gagnants d'un montant total de fr. 16,460,000	

Nous envoyons des listes de tirage

**Union Banque S.A., à Berne**

Rue Monbijou 15 Téléphone 48.30 et 48.34  
Compte de chèques postaux III/1391

Bulletin de souscription A L'UNION BANQUE S.A. à Berne Rue Monbijou 15

J'ai l'avantage de souscrire chez vous à obligation à primes de la Coopérative Immobilière Bernoise à raison de fr. 10.— par obligation.  
... séries complètes (30 obligations à primes), chacune à raison de fr. 300.— la série.

Je m'engage à payer le montant souscrit :

- Par comptant.
- Par versements mensuels de fr. 5.— en compte courant.
- Par versements mensuels de fr. 10.— en compte courant.

J'ai payé le montant en question à votre compte de chèques postaux III/1391.

Veuillez encaisser ce montant, plus vos frais, par remboursem. postal.

Biffer ce qui ne convient pas.

Nom : .....

Lieu : .....

Pour l'achat des séries contre versements mensuels, un acompte d'au moins fr. 1.— par obligation, soit fr. 30.— pour toute la série, devra être donné. En général les versements mensuels doivent être d'au moins fr. 10.— par mois et par série. Exceptions admises. 2902

### Mise à ban

La Société d'éducation physique L'OLYMPIC met à ban le terrain qu'elle possède dans le quartier de la Charrière. Ce terrain comprend l'emplacement d'exercice clôturé (ancien emplacement du F. C. Etoile) et tout le terrain compris entre les rue de la Charrière, rue de l'Est et rue des Terreaux.

Défense est faite de s'introduire sur ce terrain, détériorer la clôture, d'y pratiquer des sentiers, fouler l'herbe, laisser circuler les animaux, etc. 3159

Tout contrevenant sera poursuivi. Les parents sont rendus responsables de leurs enfants.

La Chx-de-Fds, le 17 mai 1920.

Mise à ban autorisée.

La Chx-de-Fds, le 17 mai 1920.

Le juge de paix, DUBOIS.

### Herboriste

Marcel Bourquin

La Chaux-de-Fonds

55, Rue Léopold-Robert, 55

Téléphone 19.54 904

### Ressorts

On demande un bon ouvrier finisseur, bonne rétribution. — S'adresser fabrique de ressorts, Henri Robert, Parcs 119, Neuchâtel. 3087

### Hôtel de la Poste

Place de la Gare

Tous les mercredis 664

### TRIPES

aux pieds de porc

Se recommande, G. Ferrin.

Achat et vente de livres usagés, en tous genres, aux meilleures conditions, chez 2950

M. Kröpfi, Parc 66.

**Parapluie.** Echangé un parapluie, dimanche après midi. — Le rapporter au Cercle Ouvrier. 3129

**ST-IMIER**

Les membres de L'Union Instrumentale, Fanfare ouvrière, sont priés de prendre part au convoi funèbre de

**Monsieur William Boiteux**

leur collègue et père des camarades Louis et Paul Boiteux. L'inhumation à laquelle ils sont priés d'assister aura lieu jeudi 20 courant. 3166 Domicile mortuaire: Stand 4. 3158

**Attention!** Tour à pivoter complet, lanterne de rechange, qualité supérieure. S'adresser à M. J. BAHON, Parc 89. 2976

Les membres du Cercle Ouvrier de St-Imier sont avisés du décès de

**Monsieur William Boiteux**

leur collègue et père des camarades Louis et Paul Boiteux. L'inhumation à laquelle ils sont priés d'assister aura lieu jeudi 20 courant. 3158

Que la volonté soit faite.  
Epoux et père, tu as fait ton devoir.  
Repose en paix.

Madame Sophie Boiteux; Monsieur et Madame Samuel Boiteux et leurs enfants, au Locle; Madame veuve Adèle Monnier-Boiteux et ses enfants, à Saint-Imier; Monsieur Louis Boiteux et ses enfants, à Saint-Imier; Monsieur Emile Boiteux, en Amérique; Monsieur et Madame Paul Boiteux, à Saint-Imier; Mademoiselle Hélène Boiteux et son fiancé, Monsieur Henri Bieri; ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur William BOITEUX

leur cher et bien-aimé époux, père, grand-père, beau-frère, oncle, cousin et parent, qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui, lundi à 6 heures du soir, dans sa 68<sup>me</sup> année, après s'être endormi paisiblement.

Saint-Imier, le 17 mai 1919.

Les familles affligées.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu jeudi 20 courant, à 1 heure après-midi.

Domicile mortuaire: rue du Stand 4.

Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. 3153

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Profondément touchés des nombreuses marques de sympathie dont ils ont été entourés pendant ces jours de pénible séparation, et dans l'impossibilité de répondre individuellement, Monsieur Paul Vuille-Jacot, Mademoiselle Elisa Vuille, Monsieur Ernest Vuille et familles expriment leur vive reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin ont pris part à leur grand deuil. 3162

Lots principaux : Fr. 50,000, Fr. 5,000, 5 fois Fr. 1,000, etc.

## La situation en France

### Les réactionnaires millionnaires parlent

PARIS, 19. — Sp. — Hier, à la Chambre des députés, quelques orateurs sont venus exprimer à la tribune leur opinion sur les grèves. C'est d'abord M. Tattinger, du groupe de l'action républicaine et sociale, qui déclara que les grèves n'ont été déclarées pour aucune raison économique et demande au gouvernement de protéger la victoire de la France contre ce qu'il appelle des actes criminels. M. Durafour, député de la Loire, fait exception dans le chœur en prononçant un plaidoyer en faveur des ouvriers grévistes, malgré les rumeurs de la droite, et qui affirme que la nationalisation des chemins de fer est parfaitement réalisable. Il conclut en déclarant qu'il est impossible de gouverner la France contre les organisations ouvrières. M. Rollin, député de Paris, a la conviction que le mouvement gréviste visait le renversement du gouvernement actuel (ce qui ne serait pas un grand mal, réd.). M. Engerrand fait l'apologie des volontaires et demande au président du conseil de préparer la mobilisation civile.

Réd. M. Scheurer se trouvera en bonne compagnie à l'Assemblée de la Société des Nations. Contre les ouvriers, ils veulent tous mobiliser.

### La fin des grèves

#### Midol accuse la C. A. de trahison

PARIS, 18. — Havas. — Voici, d'après le « Petit Parisien », le texte de la lettre qui a été envoyée hier soir par le bureau fédéral de l'éclairage et des forces motrices, aussi bien pour le gaz que pour l'électricité :

#### « Le Bureau fédéral considérant :

1. Sur la lecture de deux lettres émanant des camarades cheminots emprisonnés et du secrétaire général Midol, accusant les membres de la Commission administrative de trahison ;

2. Sur les déclarations de la délégation du Conseil fédéral de cette fédération, que la mauvaise foi apportée dans les prétentions de la fédération du rail pour la continuation du mouvement dépasse le cadre pour lequel la Fédération générale du travail avait pris nettement position, pour ces raisons décide de reprendre sa liberté d'action, maintient sa confiance à la Commission administrative, toutefois engage les organisations de la Fédération à cesser immédiatement la grève déclenchée dans le but de solidarité ouvrière pour sauvegarder les libertés syndicales et appuyer la nationalisation des services publics. »

### Les gaziers et les électriciens

#### reprennent le travail aujourd'hui

PARIS, 19. — Havas. — Mouvement gréviste. — La fabrication du gaz dépasse la consommation. Dans les mines, situation stationnaire ; on espère la reprise du travail dans le Nord et le Pas-de-Calais pour jeudi matin. Dans les ports, la grève est virtuellement terminée, sauf à Dunkerque et à Cette, où les déchargements sont assurés par des travailleurs coloniaux et des Chinois.

PARIS, 18. — Havas. — Les gaziers de la région parisienne et de la banlieue, en grève, réunis ce matin ont décidé de reprendre le travail demain matin à 9 heures.

Le syndicat des producteurs et des distributeurs d'énergie électrique adresse un avis à ses adhérents leur enjoignant de reprendre le travail mercredi matin. De son côté, la section fédérale des forces motrices a envoyé la même note à tous ses syndicats.

### Albert Thomas houspillé à Milan

MILAN, 18. — Les journaux apprennent que M. Albert Thomas, ex-ministre français, socialiste, a tenu à Milan une conférence en langue française, sous les auspices du Comité italien pour la Société des Nations et de l'université populaire, sur « La Société des Nations et l'organisation internationale du travail ». Un groupe d'anarchistes, dirigé par l'anarchiste bien connu Malatesta, a empêché violemment l'orateur de prononcer son discours. Le tumulte dura presque trois quarts d'heure. La police est intervenue pour établir l'ordre.

M. Thomas, pendant toute la bagarre, ne quitta pas la tribune et attendit tranquillement la fin de la manifestation hostile. L'ordre une fois rétabli, l'ex-ministre français pria les gardes de quitter la salle, ne voulant pas parler sous la protection de la police. M. Thomas tint ensuite sa conférence et fit un exposé sur le fonctionnement du bureau international du travail, créé par le traité de Versailles. Ce bureau, a-t-il dit, renferme en lui-même les germes d'une profonde transformation sociale. L'ex-ministre a été très applaudi.

### Un nouveau cabinet Nititi ?

ROME, 18. — Stefani. — M. Nititi a reçu le mandat de constituer le cabinet. Dans les couloirs de Montecitorio, on assure que M. Nititi ne se hâte pas pour arriver à former son cabinet, car il préfère procéder avec calme et prudence. En conséquence, tous les bruits sur le refus de tel ou tel autre homme politique de participer au cabinet sont à démentir catégoriquement. M. Nititi n'ayant jusqu'ici fait aucune offre à des hommes politiques de ce genre. Il se préoccupe au contraire de connaître les sentiments des leaders des différents partis, notamment à l'égard des problèmes les plus importants actuellement en vue et de voir quels groupements peuvent se former au sein de la Chambre en vue de la solution de ces problèmes. En d'autres mots, M. Nititi est actuellement en train de faire une sorte d'analyse théorique qu'il continuera mercredi, afin de se rendre parfaitement compte de la situation. Les amis de M. Nititi se montrent convaincus que ce travail de sondage aboutira à une issue favorable et qu'il réussira même à constituer un ministère excellent dans son ensemble.

## La guerre en Pologne

VARSOVIE, 19. — Havas. — Un télégramme de Moscou dit que l'armée bolchéviste a été augmentée de 120,000 hommes, qui sont dirigés comme renforts sur le front polonais. Les Polonais disent avoir battu les bolchévistes à la tête de pont de Kiew et avoir conquis la ville de Lojow.

Pendant les cinq derniers jours, les Polonais auraient fait 4,500 prisonniers et pris 12 canons, 100 mitrailleuses, ainsi qu'un nombreux matériel ferroviaire.

LONDRES, 19. — Sp. — Le « Daily Herald » assure que les représentants alliés à Vienne obligent le gouvernement autrichien à remettre son matériel militaire à l'Entente ; les stocks et les munitions autrichiens sont dirigés sur le front polonais, sous la protection britannique.

Réd. : Elle est jolie, la paix de la Ligue des Nations. Les épées ne sont pas près d'être transformées en socs de charrues.

## La chasse au pétrole

WASHINGTON, 18. — Havas. — Le président Wilson a transmis au Sénat le rapport préparé par le secrétaire d'Etat, en réponse à la demande d'information du Sénat au sujet des restrictions imposées aux entreprises américaines pour le développement des ressources pétrolières mondiales. Ce rapport déclare que la politique de la Grande-Bretagne est d'exclure les étrangers du contrôle des approvisionnements de pétrole dans l'empire britannique et de s'efforcer d'obtenir une part du contrôle des terrains pétrolières en dehors de l'empire britannique. Ce rapport fixe aussi les clauses de la Constitution mexicaine déclarant que tout le pétrole est propriété de la nation.

## NOUVELLES DIVERSES

PARIS, 18. — Le Conseil de guerre a rendu son jugement dans l'affaire de Maubeuge. Tous les accusés sont acquittés. Ils étaient au nombre de sept : Le général Fournier, le général Ville, le colonel Charlier, le commandant Maguin, le commandant Leroux, le capitaine Renaud, le capitaine Saulnier.

MILAN, 18. — On mande au « Corriere della Sera » qu'une centaine d'ouvriers ont incendié à St-Michele del Tagliamento, dans la province de Venise, le palais municipal, pour protester contre le refus des autorités locales de payer les journées de chômage des ouvriers. L'édifice a été complètement détruit. Un commissaire du gouvernement et plusieurs employés ont été blessés. La police a opéré plusieurs arrestations.

LONDRES, 19. — A la Chambre des Communes, au cours d'un débat sur le projet de loi concernant le Home Rule, M. Walter Long déclare que le gouvernement a accepté un amendement établissant deux sénats en Irlande, en liaison avec les deux parlements irlandais proposés.

LONDRES, 18. — On mande de Téhéran au « Times » : On annonce que les troupes bolchévistes qui ont fait leur apparition à Astora ont franchi la frontière perse. Les bolchévistes ont déclaré qu'ils ne chercheraient pas querelle aux Persans, mais ils ont exigé le retrait des troupes britanniques.

MILAN, 18. — L'« Avanti » apprend que les cheminots de Brescia ont empêché un train dirigé sur Bucarest et venant de France de continuer sa marche. Ce train était composé de deux wagons chargés d'automobiles, de neuf wagons de matériel d'aviation, d'un wagon de cartouches et de sept wagons d'aéroplanes. Les cheminots ont empêché le départ du train vu qu'ils étaient assurés que ce matériel était destiné à la lutte contre la Russie.

LE CAIRE, 18. — Havas. — Suivant des nouvelles de Beyrouth, parvenues ici, la tribu arabe des Mitwallis a molesté la population de Tyr. Les Français ont dû y envoyer des troupes de Beyrouth par terre et par mer. Sidon aurait été aussi attaqué. La population de Tyr et de Sidon s'est enfuie et s'est réfugiée à Beyrouth.

PARIS, 19. — Havas. — M. Raymond Poincaré a remis à M. Millerand sa démission de membre de la commission des réparations. Il sera remplacé par M. Louis Dubois, député de la Seine, ancien ministre du commerce.

Réd. — Poincaré part sous la pression de l'Angleterre.

## EN SUISSE

### L'entente des partisans

BERNE, 19. — M. Schulthess et le Dr Laur ont marché la main dans la main pour nous livrer au trust capitalo-politique de l'Entente, celui des centraux étant liquidé. Le Dr Laur, pour sa récompense, demande une interdiction de l'importation du bétail de boucherie étranger. Il paraît que le Conseil fédéral s'apprête à prendre aujourd'hui même une telle mesure.

Cette interdiction coïncidant avec la montée à l'alpage provoquerait d'ici à quinze jours une hausse sensible du prix de la viande, hausse favorisée par la merveilleuse récolte de foin qui s'annonce. Peu importe que les prix montent pour les consommateurs, nous sommes dans la Société des Nations.

### Un accident à St-Imier

ST-IMIER, 19. — Sp. — Hier soir, entre St-Imier et Villeret, une roue d'un char a lâché et l'attelage s'est épouvanté. Le conducteur de la voiture, M. Ogi, a une côte enfoncée. Deux demoiselles de Villeret avaient pris place sur la voiture et ont été sérieusement blessées à la tête et au bras.

### L'ère du Déficit

BERNE, 19. — Les comptes du canton de Berne soldent par un déficit de 6,2 millions de francs, les recettes étant de 39,2 millions et les dépenses de 45,4 millions. Le budget prévoyait un déficit de 14 millions. La différence provient de ce que les impôts produisirent une somme plus élevée que celle qui était prévue. Les impôts produisirent 22,724,691 francs, alors que le budget prévoyait 11,900,000 francs.

## Le Conseil fédéral suspend les indemnités de chômage

BERNE, 18. — Le Conseil fédéral a pris un arrêté sur la suspension partielle de l'assistance aux chômeurs. Selon cet arrêté, dans l'intention de limiter l'assistance-chômage prévue par l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 dans la mesure où la situation générale du marché du travail le permet, les secours sont suspendus dès le 24 mai 1920 pour les métiers suivants :

Industrie du bâtiment : tous les métiers groupés sous ce titre, à l'exception des tapissiers ; industrie du bois et du verre ; tous les métiers groupés sous ce titre, à l'exception des poseurs de bois ; industrie métallurgique : tous les métiers groupés sous ce titre, à l'exception des tourneurs, monteuses-électriciens, chauffeurs et machinistes, installateurs, mécaniciens, serruriers en bâtiment, serruriers pour machines, aides-monteurs, manœuvres de l'industrie métallurgique.

Vêtements et industrie textile : tous les coiffeurs, chapeliers, fourreurs et pelletiers, passementiers, tailleurs, tisserands, apprêteurs, fileurs, laveurs chimiques, tricoteurs, teinturiers, cordiers et fabricants de peignes et métiers à tisser.

Alimentation : tous les tabatiers, machinistes pour cigarettées et meuniers.

Industrie graphique : tous les typographes, compositeurs-machinistes, imprimeurs en chromos, cartonniers, relieurs, machinistes et coupeurs.

Industrie hôtelière, restaurants et cafés ; tous les jardiniers d'hôtels, maîtres cavistes, garçons de cuisine et garçons d'office.

Agriculture et jardinage : tous les métiers groupés sous ce titre.

Enfin, pour tout le personnel féminin, à l'exception des ouvrières de l'industrie horlogère et de la broderie possédant des connaissances professionnelles.

Le Département fédéral de l'Economie publique est autorisé, suivant la situation générale du marché du travail, à accorder derechef l'assistance à certaines des catégories mentionnées ci-dessus ou au contraire à étendre la suspension des secours à d'autres catégories professionnelles.

## Contre la pénurie des logements

BERNE, 19. — Le Conseil fédéral a présenté aux Chambres un rapport sur son arrêté du 9 avril 1920, concernant la lutte contre la pénurie de logements. Faisant suite aux commentaires de cet arrêté publié dans la presse, le Conseil fédéral fait remarquer que les dispositions en cause empâtent fortement sur le droit matériel et comprennent en partie des réductions importantes du droit de disposition individuelle et de la liberté de contracter. Seules l'importance énorme des intérêts à protéger et la nécessité d'atténuer la pénurie de logements dans la mesure du possible justifient ces empâtements. Quoique l'on puisse présenter des objections à donner de nouvelles compétences aux cantons en se basant sur les pleins-pouvoirs, à une période d'abolition des mesures économiques de guerre, le Conseil fédéral fut dans l'obligation de passer par cette voie, car il était nécessaire d'intervenir immédiatement.

Le Conseil fédéral publie en même temps des dispositions d'application pour favoriser la construction du bâtiment. La Confédération subventionne la construction de logements, tant que les frais de construction ne dépassent pas 3000 fr. Il ne sera accordé de subvention que si les bâtiments sont terminés au plus tard le 31 décembre 1921. La subvention de la Confédération ira de 5 à 15 % du prix total de construction selon le genre de bâtiment. Pendant une période de 15 ans, le produit des loyers des maisons construites avec une subvention de la Confédération ne doit pas dépasser le 6 à 8 % du prix de revient. L'arrêté entre immédiatement en vigueur.

## Grand Conseil bernois

BERNE, 18. — Le Grand Conseil a décidé, dans sa séance de mardi, d'émettre un emprunt de 20 millions de francs, conformément aux propositions du Conseil d'Etat, dans le but d'augmenter le capital fondamental de la Banque cantonale de 10 millions de francs, ainsi que pour fournir les ressources nécessaires à l'électrification des chemins de fer.

Le Conseil a discuté en deuxième lecture la loi sur la chasse et la protection des oiseaux. Les nouvelles taxes ont été fixées de 100 à 220 francs, selon la nature de la chasse. Elles seront augmentées de 100 % pour les citoyens suisses non domiciliés dans le canton de Berne, de 150 % pour les étrangers domiciliés dans le canton de Berne, de 200 % pour les étrangers domiciliés dans d'autres cantons et de 300 % pour les étrangers en séjour passager en Suisse. Ces derniers ne pourront du reste chasser que pendant 10 jours. Le 30 % du produit des taxes sera utilisé pour la surveillance de la chasse, le 30 % reviendra aux communes et le reste au canton.

## Les accidents

SOLEURE, 19. — M. Ernest Zimmermann, chauffeur, a été asphyxié, mardi soir, dans la salle du calorifère, à l'Hôtel-de-Ville, où une fuite de gaz s'était produite. Il laisse une veuve et deux enfants ; il était âgé de quarante ans.

AMSTEG, 18. — Un accident s'est produit dans une galerie d'aménée des eaux aux Forces motrices des C. F. F., à Amsteg. Une mine ayant fait explosion prématurément a tué le mineur Hans Zurluh, d'Intschi, âgé de 23 ans, et a blessé deux autres mineurs, l'un légèrement et l'autre plus grièvement.

MONTHEY, 18. — M. Louis Diserens, maître d'hôtel à Morgins, citoyen très considéré dans la contrée, qui était descendu à Trois-Torrents pour prendre part au scrutin, a perdu son chemin le soir en regagnant Morgins, a glissé et a fait une chute dans un ravin, où il s'est noyé dans le torrent. On a retrouvé son cadavre mardi matin.

## Le Conseil fédéral propose le rejet de l'initiative Rothenberger

BERNE, 18. — Le Conseil fédéral présente un rapport aux Chambres fédérales au sujet de l'initiative Rothenberger et propose aux Chambres de rejeter l'initiative et de soumettre le projet au peuple et lui proposant de le rejeter sans présenter de contre-projet.

Note de la réd. : Une fois de plus, le Conseil fédéral, dont les membres viennent de parcourir le pays pour soigner les intérêts de la bourgeoisie, donne une preuve de la sollicitude qu'il témoigne à la classe ouvrière.

## Les bénéficiaires capitalistes

BALE, 18. — L'assemblée générale des actionnaires de la Fabrique chimique S. A., ci-devant Sandoz, a approuvé le rapport et les comptes annuels. Les actionnaires reçoivent 300 fr. par action. Le fonds de pension des ouvriers reçoit 600,000 fr., ce qui porte ce dernier à 1,700,000. 400,000 fr. sont attribués au fonds de pension des employés qui s'élèvera également à 1,700,000 fr. En outre, 474,999 francs seront utilisés pour l'amortissement du terrain, 300,000 fr. pour l'augmentation du crédit de 600,000 fr. voté l'année dernière pour le « Foyer des ouvriers », 300,000 fr. pour la construction de maisons d'habitation et 300,000 fr. de dons à diverses œuvres et institutions de bienfaisance. De plus, un million de francs sont portés au fonds de réserve. Le solde comportera 364,158 fr. Le capital-actions est porté de 5 millions à 7 millions et demi de francs à cause de l'achat d'une fabrique de couleurs. Chaque porteur de deux anciennes actions recevra une nouvelle action. Ont été nouvellement élus dans le Conseil d'administration M. M. Hisveillon et Peter-Thurneysen.

Réd. Ce communiqué fait miroiter longuement la soi-disant « philanthropie » des actionnaires, mais il reste muet, et pour cause sur les bénéfices réels de la société.

## La R. P. dans le pays de Vaud

LAUSANNE, 18. — Le Grand Conseil a décidé, à l'appel nominal, par 124 voix contre 19 et une abstention, de présenter au peuple avec un préavis négatif la demande d'initiative des jeunes radicaux tendant à l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections au Grand Conseil et pour les élections communales. Les radicaux se sont prononcés contre le fond et contre la forme de l'initiative, les libéraux contre la forme en admettant le principe, les jeunes radicaux et les socialistes admettent le fond et la forme.

## Les obligations du Lœtschberg

BERNE, 19. — Respublica apprend de source autorisée que le Conseil fédéral sur la proposition du département des chemins de fer, aurait racheté, en France, en francs français, pour 44 millions d'obligations de la Compagnie du Lœtschberg. Les démarches à Paris ont été faites par M. Hirtler, ancien conseiller national, président de la compagnie et par M. Kunz, directeur de la ligne du Lœtschberg. Le chef du département des finances, M. Musy, aurait reçu les instructions nécessaires pour passer la transaction.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### Une bonne nouvelle

Tous les sportsmen de notre ville et de la région apprendront avec beaucoup de satisfaction que le comité central de l'Association suisse de football vient de décider de faire jouer à La Chaux-de-Fonds, dimanche prochain 23 mai, la finale du Championnat suisse de série A entre Grasshopper de Zurich et Young-Boys de Berne.

C'est sur l'excellent terrain du Parc des Sports que cette rencontre se disputera et c'est le F.-C. La Chaux-de-Fonds qui a été chargé de l'organisation.

A demain de plus amples détails sur cette rencontre.

### La « Victoire de Noël »

...n'a pas eu le don d'enthousiasmer le public de notre ville. Hier soir, une vingtaine de personnes seulement avaient acheté leurs billets. Devant un tel fiasco, les artistes refusèrent de jouer. Les amateurs de spectacles trouveront donc porte close. On s'écraiera par contre, à Phi-Phi !

### Une vache hargneuse !

Hier après-midi, une vache s'échappait d'un wagon et filait au grand galop à travers la rue Léopold Robert. Dans sa course, cette bête renversa, nous dit-on, deux femmes. L'une eut juste le temps de garer sa poussette et son bébé dans un corridor avant d'être atteinte par l'animal en fureur. Habits déchirés, rassemblement du public, mais rien de bien grave, à part cela.

## Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande	Offre
PARIS	39.25 (37.50)	40.75 (39.—)
ALLEMAGNE	11.30 (11.30)	12.35 (12.35)
LONDRES	21.68 (21.67)	21.87 (21.85)
ITALIE	27.75 (27.—)	29.— (28.25)
BELGIQUE	41.25 (39.25)	43.— (41.—)
VIENNE	2.45 (2.45)	3.05 (3.05)
PRAGUE	9.50 (9.50)	11.25 (11.—)
HOLLANDE	206.50 (206.50)	208.25 (208.25)
MADRID	94.— (94.60)	95.75 (96.10)
NEW-YORK :		
Cable	5.60 (5.63)	5.75 (5.77)
Chèque	5.58 (5.61)	5.75 (5.77)
RUSSIE	— (—)	— (—)

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

# Mercuriale des bois

La population est invitée à prendre note des prix des bois fixés par le Conseil d'Etat pour la Commune de La Chaux-de-Fonds. Tout dépassement de prix doit être signalé à l'Office de ravitaillement, au Juventuti.

**Bois livré à domicile directement depuis la forêt**

Foyard.....	le stère	Fr. 32.-
Foyard, ronds 8 à 13 cm. diam.	»	» 28.-
Sapin.....	»	» 24.-
Branches.....	»	» 20.-

3088 Ravitaillement communal.

# Police du Cimetière

La Direction de Police rappelle au public les dispositions suivantes concernant la police des cimetières :

1. L'entrée du cimetière est interdite aux enfants de moins de 12 ans qui ne sont pas accompagnés de leurs parents ou d'une personne capable de les surveiller. Défense est faite d'y introduire des chiens et d'y circuler avec des vélocipèdes.
2. Il est expressément interdit d'escalader les murs et grilles d'enceintes, ainsi que les treillages des sépultures, de monter aux arbres et sur les monuments, d'écrire ou de tracer quoi que ce soit sur les monuments et pierres tumulaires.
3. Il est sévèrement défendu de toucher aux plantes ou de cueillir des fleurs sur les tombes. Il est fait exception à cette règle pour les membres de la famille qui cultivent ou font cultiver le jardin de la tombe.
4. Pour faciliter le service et assurer l'ordre et la propreté tout spécialement le dimanche, le public est instamment prié de ne laisser traîner aucune ordure, fleurs fanées, couronnes artificielles détériorées, etc.

La semaine ces débris seront entreposés aux bords des chemins et enlevés par les soins des Travaux Publics. 3118 P 30263 C

**Direction de Police.**

## ENGRAIS CHIMIQUES

POUR JARDINS  
POUR POMMES DE TERRE  
POUR LÉGUMES  
POUR FLEURS  
POUR TOUTES CULTURES

**à la Droguerie Générale S. A.**  
RUE DU PREMIER-MARS 4  
Maison placée sous le contrôle de la Station agronomique fédérale 2667

## A. Bardone :: Le Locle

### Protecteurs

pour

### Chaussures



La carte fr. 0.20 ; par 12 cartes fr. 2.- net  
ENVOIE CONTRE REMBOURSEMENT 2941

On s'abonne à toute époque à LA SENTINELLE

# VILLE DU LOCLE

## Police des Auberges

A teneur de la décision du Conseil général, sanctionnée par le Conseil d'Etat le 30 avril 1920, les établissements publics (cafés, restaurants et hôtels) doivent être fermés chaque soir à 11 heures, sauf le samedi à minuit.

Cette mesure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1920.

Le Locle, le 10 mai 1920.  
3047 Conseil communal.

Rue Fritz-Courvoisier  
Au **18** entre  
la Coopé et la Conso

**Achat, Vente, Echange de Meubles**

A vendre à l'état de neuf :  
berceau émaillé av. matelas, fr. 60.- ; berceau bois, fr. 20.- ; des tables de nuit, de fr. 12.- à fr. 18.- ; pupitre double, banque, banquette, buffet, glace fr. 18.- ; poussette à trois roues, panier à linge, réchaud électrique, accordéon, etc., etc.

**FREY-ZISSET** 3100  
S'adresser de 3 à 7 h. du soir.

**DAMES**  
trouveront les meilleures spécialités hygiéniques et conseils discrets au Dara-Export, Rhône 6303, Genève. 3130

## AVIS

La Société des Amis des Pauvres ayant prononcé sa dissolution, les personnes envers lesquelles elle pourrait être redevable sont invités à présenter leurs réclamations au Président de la Société M. Auguste Jaquet notaire, Place Neuve 12, jusqu'à fin mai 1920. 3104

## Retards

Le plus efficace est le **Remède Régulateur « Vitis »**. — Envoi contre remboursement, fr. 4.75. Conseils discrets. Etablissement «VITIS», Case 5565, Neuchâtel. Dépôt à la pharmacie Bauler, à Neuchâtel. 9923

# Outils de jardin - Outils pour la forêt

Guillaume Nussli - La Chaux-de-Fonds

Lucerne Pilatusplatz N° 36 Lucerne  
3 min. de la Gare

## Hôtel-Restaurant VOLKSHAUS

### Maison Populaire Lucerne

Belles chambres. Diners à prix modérés.  
CONSTRUCTION RÉCENTE ET MODERNE  
Lumière électrique — Lift — Chauffage central  
P42Lz 2593 J. GROSSEN-KUNDERT, gérant.

Ménagères, profitez !

**Savon de Marseille** extra pur, 72% d'huile, le morceau d'environ 1/2 kg., fr. 1.35

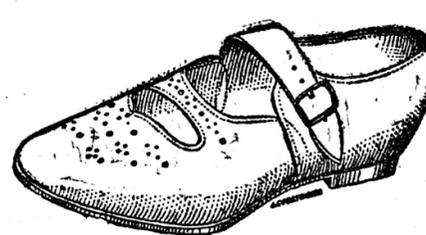
**Chaussettes** pour hommes, coton noir, bonne qualité, talons et bouts renforcés, fr. 1.85

**Bas** fin coton noir et blanc, bonne qualité, talons et bouts renforcés, fr. 2.75

**Aux Soldes modernes**  
Léopold-Robert 25 3116 (A côté de l'Hôtel de Paris)

## SANDALES

sont arrivées 3109



**Aux Magasins Von Arx & Soder**  
Place Neuve 2 :: La Chaux-de-Fonds

On demande pour entrée immédiate ou époque à convenir :

## Acheveurs d'échappements

### Pivoteurs - Logeurs

ou Logeuse d'échappements

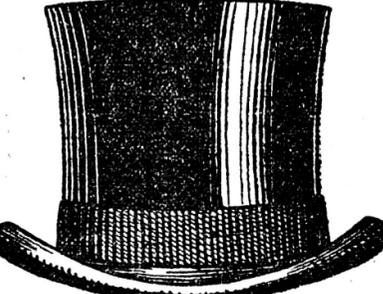
S'adresser à la **Manufacture Jurassienne de machines S. A.**, rue du Crêt 7. 3074

On demande pour entrée immédiate ou époque à convenir

Un ou une

## Commis de fabrication

Faire offres par écrit en joignant certificats sous chiffre 3073 au bureau de *La Sentinelle*.



Venez chez

## CHAPEAU de PAILLE

dans le grand choix que vous offre la

## Maison JUNG

LE LOCLE

Haute nouveauté, Panamas rotin, etc.  
Prix les plus avantageux

Un solde de chapeaux défraîchis strictement laissés : 3045

Pour enfants et cadets de fr. 0.50 à 1.50  
Pour hommes de fr. 1.- à 2.50

reproches, elle s'en imprégnait au fond. La preuve, c'est que... Mais ne chantons pas trop haut victoire. Peut-être que si nous passions ensemble plus de quelques jours, le vieil... homme réparait en elle, et même ferme.

J'aime autant n'en pas faire l'expérience, quoique, au premier moment, j'aie trouvé agréable la présence de cette jeunesse : Anne-Marie en était si ragailardie, si changée !...

Une fois, nous avons failli nous prendre de bec, Huguette et moi : elle me démontrant, — vieille rengaine ! — que j'ai tort de « séquestrer », — c'est son mot favori, — ma femme à la campagne, quand on pourrait, etc... Toujours la même chanson !

Je trouve malsain pour Anne-Marie d'entendre les récits enthousiastes de sa sœur, qui mène à Paris une vie mondaine très appréciée des femmes : le théâtre toutes les semaines, parfois une soirée, intime peut-être, mais où mademoiselle peut exhiber ses petits talents de musicienne et de fille d'esprit, et, par conséquent, s'attirer des compliments... Enfin elle est choyée par tous ; or... moi, ce n'est pas dans mes cordes de manifester de la tendresse et de la courtoisie.

Je dois reconnaître cependant que ma pupille s'est montrée simple et gentille, à part les moments où elle mettait dans le plat ses pieds mignons, volontairement ou non.

Elle faisait honneur à notre table frugale autant qu'à celle infiniment plus recherchée de Mme d'Estrelin. Elle semblait aussi satisfaite dans sa modeste chambrette que dans celle, luxueuse, de la rue de Prony.

Moi aussi je change. Est-ce un signe de « vieillissement » ? — Je ne dis pas de « vieillissement », car c'est différent... Possible ! mais la santé reste bonne ; l'essentiel, après tout. Seulement, je me livre à un passe-temps que j'abandonnais autrefois : les cartes.

« Anne-Marie ne connaissant aucun jeu, j'avais oublié ce que j'en savais ; et voilà que ma petite belle-sœur, qui fait presque chaque soir la partie de la marquise, m'a rémemoré le bésigue et l'a enseigné à ma femme.

On y a pris goût, si bien que tous les jours à présent nous jouons aux cartes, Anne-Marie et moi, ce qui nous mange agréablement une ou deux heures avant le coucher.

En partant, Huguette a eu soin de nous décocher cette petite flèche :

« Mes amis, vous voilà désormais sacrés « vieux ménage » et bons époux. Il y a peu de risque qu'on ne s'entende pas lorsqu'on acquiert de concert quelques innocentes manies. »

Je ne sais si cette jolie pécore a vu juste,

mais il me semble en effet que nous sommes un brin plus unis qu'auparavant.

Un petit événement qui nous a secoués, ma femme et moi, au milieu de notre tranquillité. Nos voisins de Barrins sont revenus à la charge, ou du moins ils y sont venus, puisqu'au contraire auparavant ils renâclaient.

Ayant rencontré Huguette lors de son séjour à Bolbec, ils ont été conquits par son charme, — qu'a donc cette jeune ensorceleuse pour enjôler tout le monde ? — et se décident, mais un peu tard, à la vouloir pour bru. — Un mot qui agace Huguette.

J'ai froidement répondu que j'en référerais à ma belle-sœur qui était retournée à Paris, — ce que j'ai fait avec l'approbation de ma femme.

Je m'attendais plutôt, je dois le dire, à ce que Mlle Huguette sautât de joie à cette ouverture, mais il faut croire que le jeune de Barrins n'a pas ses sympathies absolues, car elle a répondu par la négative.

Au fond, est-elle à blâmer ?... Les beaux-parents ne lui auraient-ils pas laissé sentir parfois la grâce qu'ils lui auraient faite en l'acceptant ? Et puis, Huguette a perdu de vue le jeune homme, qui voyage depuis deux mois. Enfin la chose ne la tente aucunement, paraît-il.

Je sais qu'elle n'a pas d'affection particulière au cœur. Aussi je la crois, lorsqu'elle écrit, donnant pour toute raison de son refus : « Je me sens si heureuse dans ma nouvelle vie ! Le serais-je davantage dans celle qu'on m'offre ?... Je n'en suis pas assez certaine pour en tenter l'épreuve. »

De fait, un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

XV

### Le soupirant reparait

Avec une ombre de satisfaction qu'elle ne se pardonnait pas aisément, Huguette rentra rue de Prony où elle reçut un tendre accueil et où, comme de juste, elle trouva Desmorières qui semblait l'attendre.

Joyeuse elle était partie pour Bolbec ; joyeuse elle en revenait.

— S'est-on un peu amusée, là-bas ? demanda la marquise en caressant la soyeuse chevelure de sa jeune compagne.

— Amusée ? cela dépend ; mais j'ai été bien contente de revoir Nanie et contente aussi de son bonheur à elle.

— Le beau-frère ours s'est amendé ? ajouta Desmorières.

— Oui, figurez-vous... Ce n'est pas encore un sucre candi, mais il n'a déjà plus d'amertume.

— Et comment se comporta la petite Huguette ?

— Comme un ange. Un ange de patience et d'abnégation. Dire que nous ne nous sommes pas même querellés une seule fois !

— En quarante-huit heures ? quel miracle ! fit Desmorières, ironique.

Vexée, Huguette se tourna vers lui.

— Eh ! Monsieur, autrefois nous ne passions guère deux heures de suite sans nous prendre aux cheveux.

— Comment se porte Mme de Grivelle ?

Le minois joyeux de la jeune fille s'assombrit.

— Je l'ai trouvée changée, maigrie, pâlie... Pas triste, parce qu'elle m'avait, bien sûr, ajouta naïvement Huguette ; mais j'ai peur qu'elle ne couve quelque maladie.

— Pourquoi cette idée ?

— L'ennui engendre toutes sortes de maux, et, en tête à tête avec son mari, ma sœur ne se divertit pas tous les jours. Et puis, on s'abrutit là-bas... Il leur faudrait un enfant... mais voilà, ils n'en ont pas...

— Oui ! fit Desmorières en mordillant sa moustache.

— Et encore, poursuivit Huguette, le pauvre petit... — je parle de l'enfant, — il ne serait pas à la noce tous les jours, avec un papa si autoritaire et si peu indulgent.

— Vous n'en savez rien, répliqua la marquise. De se voir père, cela changerait peut-être les idées de M. de Grivelle.

— En ce cas, le bon Dieu devrait bien écouter ma sœur, soupira la jeune fille. Dire que tant de malheureux ont des mioches à ne savoir qu'en faire, et que d'autres !... Si encore Nante pouvait avoir un chien !

— Un chien ? s'exclama Mme d'Estrelin.

— Oui, dit gravement Huguette. Si M. de Grivelle supportait les animaux chez lui, ce serait au moins une distraction... Moi, je sais bien que si j'avais eu un épagneul, par exemple, ou un petit chat, je n'aurais pas désiré quitter ma sœur.

— Et, demanda tout à coup la marquise changeant de conversation, de trouver la maison ce votre beau-frère plus... habitable, ça ne vous a pas donné l'envie d'y retourner pour de bon ?

Huguette vint s'agenouiller sur le tapis, tout près de sa vieille amie.

— Oh ! Madame ! pourquoi dites-vous cela ? murmura-t-elle. Etes-vous donc déjà lasse de moi, ou bien me croyez-vous une ingrâte ?

— Nullement, ma chérie ; mais votre sœur... — Eh bien, voilà ! soupira l'enfant, rougissant, j'aime Nanie plus que jamais, et pourtant je ne voudrais pas changer mon sort, et je sens

que, même à côté d'elle, je ne vivrais pas volontiers à Bolbec.

— Allons, tant mieux ! je préfère cela, moi aussi, conclut la marquise, sans entendre une voix mâle qui soufflait presque inintelligiblement :

— Et moi donc !

Les deux femmes reprurent leur vie habituelle, semée de quelques plaisirs plus variés et plus mondains, vu la saison. Les pauvres n'y perdirent pas pour cela, Huguette sachant s'arranger pour remplacer leur bienfaitrice quand une veillée plus prolongée obligeait celle-ci, le lendemain, à se lever plus tardivement.

Et voilà qu'environ quinze jours après sa fugue en Normandie, une lettre de M. de Grivelle vint apporter à sa belle-sœur la demande de Barrins.

Huguette ne se troubla pas et répondit ce que nous savons.

Comme elle n'avait rien de caché pour la marquise aussi bien que pour Desmorières, elle leur communiqua cette lettre.

Tous deux s'effarèrent. Allaient-ils perdre leur délicieuse petite amie ?

Mais non, ce mariage ne tentait nullement Huguette, sur laquelle l'appât de l'or n'exerçait aucune influence.

Cependant Mme d'Estrelin crut de son devoir de lui montrer les avantages matériels qu'elle retirerait d'une semblable union.

— Votre sœur doit le souhaiter pour vous, dit-elle : car enfin, si vous deveniez châtelaine à Lillebonne, elle vous aurait toujours à proximité...

— Voilà bien la seule raison qui m'eût fait hésiter, déclara Huguette ; mais je ne la trouve pas assez urgente pour me décider. C'est chose trop grave que le mariage !... Songez donc ! épouser, sans l'aimer beaucoup, un monsieur avec qui l'on doit passer toute sa vie !

— Certes ! appuya Desmorières avec véhémence. Ne vous mariez jamais dans de telles conditions, Huguette.

— Pourtant, commença la marquise, lorsqu'on est pour ainsi dire sans fortune...

— On s'en passe, acheva Huguette en riant. Ou plutôt, quand on possède juste de quoi ne pas mourir de faim, on se contente de ce peu... Et si l'on veut, on y ajoute le superflu par le travail.

— Ou bien on attend tranquillement le mari que le Ciel vous envoie tôt ou tard, continua Desmorières tout joyeux. Ah ! comme elle a encore plus raison !

— Alors, à ma place, vous n'épouseriez pas M. de Barrins ? demanda innocemment Huguette, les yeux fixés sur son grand ami.

## L'affaire Louradour

Albert Louradour, réfractaire français, détenu à Bâle, recourt pour la deuxième fois auprès du Grand Conseil neuchâtelois pour obtenir sa libération.

Le premier recours fut soumis au vote du Grand Conseil en octobre 1918. Parmi une quinzaine de pièces constituant le dossier de ce recours, se trouvait un cahier, écrit par le détenu à la demande de son tuteur.

Le recourant y exposait que de fausses accusations portées contre lui déterminèrent les autorités genevoises à l'expulser sans délai, en juillet 1915. Ces mêmes accusations, figurant au dossier cantonal genevois (dossier administratif et non judiciaire, le casier judiciaire était vierge), furent recueillies par les autorités fédérales, qui, sans les contrôler davantage, prononcèrent à leur tour contre lui un arrêté d'expulsion fédéral, daté du 3 septembre 1915. Cette expulsion fut opérée par la police vaudoise, le 7 septembre; mais, grâce aux indications des gendarmes bénévoles qui le conduisirent à la frontière, l'expulsé put rentrer le soir même à Genève.

Obligé dès lors — étant en rupture de banissement — à cacher sa situation irrégulière qui, révélée, lui aurait valu une nouvelle expulsion, c'est-à-dire le peloton d'exécution ou des années de forteresse, obligé donc de vivre sous un nom d'emprunt, Albert Louradour chercha du travail dans différentes villes, et vint finalement à La Chaux-de-Fonds.

Ici, sa situation irrégulière ayant été découverte, il fut arrêté, condamné pour rupture de ban à 50 francs d'amende et remis en liberté (le jury n'avait pas considéré comme délit l'usage de faux nom).

Rassuré tout d'abord par ce dénouement assez favorable, Albert Louradour vit bientôt renaître toutes ses craintes. En mars, il avait été autorisé, par le Conseil fédéral, à séjourner sur territoire neuchâtelois, sous réserve de bonne conduite et à bien plaisir. Mais, au printemps de 1916, le Conseil fédéral décida de créer des camps d'internement, et fit arrêter, un peu partout, les déserteurs et réfractaires étrangers ayant des tendances ou simplement des relations anarchistes. Anarchiste lui-même, ne faisant pas de propagande, mais ne cachant pas ses opinions, Louradour s'attendait à être arrêté d'un jour à l'autre.

Il avait cherché, à plusieurs reprises, à faire reconnaître les erreurs commises à son détriment et qui lui avaient valu les tracasseries qui le poursuivaient partout; ce fut sans succès.

Aigri, fatigué, il résolut de ne point payer

l'amende et de se défendre si l'on voulait l'interner. C'est ce qui arriva, le 25 mai 1916. La police a prétendu qu'on ne voulait pas l'interner, mais seulement régler la question d'amende. Mais les circonstances mêmes de l'arrestation ôtent toute valeur à cette affirmation.

Louradour avait tiré, sans l'atteindre, sur l'agent Brauen; accusé de tentative d'assassinat avec préméditation, il fut jugé et condamné à 10 ans de réclusion.

Le recours en grâce de 1918, et principalement le cahier cité exposant ce qui précède, le condamné avait espéré un moment que le Grand Conseil, ou du moins la Commission des Pétitions, chargée d'examiner les recours et d'en faire rapport au Grand Conseil, chercheraient à vérifier les accusations portées contre les polices genevoises, vaudoises et fédérales. Mais c'était un espoir illusoire.

En effet, selon la déclaration faite à la sous-signée par un des membres de cette Commission: « La Commission des Pétitions n'est pas une commission de révision des procès. Elle préjuge seulement sur les demandes en grâce en se basant essentiellement sur les rapports de l'autorité concernant la conduite des détenus en prison... J'ignorais du reste l'existence du cahier que vous me communiquez ».

(Dans ce cas, quelle valeur a donc le préavis de la Commission des Pétitions?) La Commission des Pétitions, se basant sur le préavis du Chef du Département de Justice, proposa au Grand Conseil une réduction de peine de 3 ans, qui fut acceptée.

Mais le recourant eût préféré que la lumière fût faite sur son cas. Il n'en a pas perdu l'espoir, ni la patience. Sur ses indications, nous avons, pendant sept mois, fait des recherches, essuyé bien des refus, et obtenu enfin les pièces officielles révélant irréfutablement la chaîne d'erreurs commises.

Ces pièces constituent le dossier du nouveau recours; une copie de celui-ci sera remise à chacun des députés au Grand Conseil, afin de leur permettre de voter en connaissance de cause. Aucun point ne reste dans l'ombre.

Nous ajouterons ceci:

Un individu qu'on accuse n'a-t-il pas le droit de savoir exactement de quoi on l'accuse, afin de pouvoir, cas échéant, se défendre? N'a-t-il pas le droit, lui ou ses mandataires, de consulter les pièces, aussi bien administratives que judiciaires, ensuite desquelles il est l'objet d'un arrêté ou d'une condamnation?

Il n'en est pas ainsi chez nous. Les pièces judiciaires peuvent être obtenues, en payant. Mais quant aux dossiers administratifs, les autorités ne sont pas légalement tenues de les faire connaître aux réclamants.

Dans le cas dont nous nous occupons, une pièce administrative importante fut versée, lors du procès, au dossier criminel; les erreurs qu'elle renfermait ont nui à l'accusé. Cette même pièce nous a été refusée, maintenant que nous sommes à même de la réfuter.

Une erreur est vite commise, mais il est toujours long et difficile de la faire reconnaître. Il faut pour cela, à supposer qu'on y réussisse, des amis, du temps, de l'argent. Autant dire que la plupart de ceux qui ont été victimes d'erreurs administratives — étant presque toujours de très pauvres gens qui ne savent pas se défendre — n'ont aucune chance d'obtenir justice.

Où cesse le contrôle, cesse aussi la justice et naît l'arbitraire.

Marg. KOHLY.

## Pauvres gosses !

L'exploitation de l'enfance se pratique en Angleterre sur une vaste échelle. Mme Charlotte Chabrier-Rieder nous indique dans une étude parue dans le dernier numéro de la « Revue de Paris » les emplois pénibles et peu rétribués auxquels sont assujettis les enfants des quartiers populaires de Londres.

« Des fillettes de six ans (door-step gil) avec un balai quatre fois grand comme elles, une brosse en chiendent qu'elles ont toutes les peines du monde à tenir dans leurs pauvres petites mains, un seau qu'il faut sans cesse remplir et vider, vont de maison en maison, lavant les marches en pierre du seuil. »

Durant ce temps-là, M. Lloyd George prononce de très grands discours politiques et les clergymens, le dimanche, véritables moulins à paroles, les incitent au cours des offices à remercier le Très-Haut pour le bonheur qui leur échoit de travailler si rudement et de si bonne heure.

Il y a aussi les « Gardeuses de babies » qui de 9 heures du matin jusqu'à 6 h. 30 du soir surveillent dans les squares ou dans l'intérieur des maisons les infiniment petits des familles nombreuses.

Pour six sous par jour, un petit garçon transporte des paquets à domicile. Un shilling est aussi la rétribution de l'enfant qui passe 24 heures à mesurer des cerceaux. Poulbot, mon ami, vite, faites sortir quelque chose de gai et de spirituel de la bouche de ce pauvre petit être, moi, je ne m'en sens pas la force.

Et que dire de cet usage barbare répandu dans un bon nombre de cités. Ah ! les travailleurs anglais ont encore de grands progrès à accomplir sur le chapitre de la civilisation. Ne supportent-

ils pas, et ça, voyez-vous, c'est écœurant, que les enfants soient obligés d'aller les réveiller à 3 heures du matin pour leur permettre d'aller travailler. Je présume dans quel état pitoyable doivent être ces pauvres victimes de la misère et du devoir. Puis, il y a ceux que l'on emploie dans la fabrication des allumettes, histoire sans doute de leur rafraîchir le teint !

## Le trône de Guillaume II aux enchères

Nous lisons dans le « Daily News » l'amusante anecdote suivante :

New-York, 15 mai. — Le trône de l'ex-empereur Guillaume, avec 64 autres objets de l'ameublement impérial sont arrivés ici hier soir, pour être mis en vente, sous peu. L'authenticité des reliques est garantie.

Lorsque le kaiser a pris la fuite, ses fournisseurs à Berlin, réglèrent ses créanciers. Oubliant les faveurs qui leur avaient été accordées, ils firent justice eux-mêmes et pillèrent le palais des Hohenzollern, avec autant de conscience que les Hohenzollern eux-mêmes en avaient apportée à mettre à sac les châteaux français. Le gouvernement républicain de Berlin qui ne demandait pas mieux que de se débarrasser des anciens restes de la grandeur des monarchies, ferma les yeux.

Les lits royaux servirent à payer les saucisseries viennoises, Epiciers, boulangers et bouchers firent main-basse sur trois ameublements complets dont l'un avait été fait pour l'impératrice Elisabeth, femme de l'empereur Frédéric-Guillaume IV ainsi que le révèle les initiales brodées sur les tapisseries d'Aubusson qui recouvrent les meubles. Des antiquités datant de plus de mille ans, des tapis faits sur commande en Orient, des tapisseries célèbres et toute la peluche rouge de la chambre du trône, brodée aux aigles impériales furent démenagées dans de simples carrioles comme les frusques du premier venu. Tout cela devint rapidement la proie des brocanteurs, chez lesquels on les repêcha ensuite, pour en faire la collection de trophées qui vient d'arriver à New-York.

## Avis à nos abonnés du dehors

Nous informons nos abonnés n'ayant pas encore effectué le paiement de leur abonnement, que les remboursements sont consignés. Aussi nous les prions de leur réserver bon accueil.

L'ADMINISTRATION.

Il m'est difficile de me mettre à votre place, répliqua-t-il en souriant; mais je trouve que vous faites bien de... de ne pas vous décider.

Quand il se trouva seul avec la marquise, elle le gronda de se montrer si égoïste. Ne devait-il pas plutôt pousser dans la voie d'un bon mariage cette petite Huguette qui n'avait au monde que ses quatre sous, son joli minois et une sœur trop faible ?

Pour le coup, Desmorières se fâcha. Exiger cela de lui, Desmorières, éperdument amoureux de Mlle de Saint-Preux, et qui ne se déclarait pas tout simplement parce qu'il se trouvait trop vieux pour lui demander d'unir ses vingt ans à ses huit lustres?... Ce n'était pas faisable. Il n'aurait jamais ce courage, lors même que le fils du shah de Perse en personne briguerait la main de sa petite amie.

L'affaire en resta là; mais, à partir de ce jour, Desmorières se montra quelque peu ombrageux. A différentes reprises il morigéna Huguette, qu'il avait vue trop ardente à la danse, car le carnaval apportait quelque divertissement chez la marquise. Seule, celle-ci n'y eût jamais pris part; mais son affection un peu aveugle pour sa jeune protégée la poussait à accepter des invitations qui lui causaient ensuite plus de fatigue que de joie.

Elle aimait à voir l'enfant de son cœur s'amuser, si franchement. Elle savait que le plaisir, pris à dose modérée, ne pouvait ternir cette âme innocente et fière. Huguette ne s'enorgueillissait jamais de se voir fêtée. Elle ne craignait pas du tout les compliments, mais elle ne les provoquait pas, tenant à égale distance tous ceux qui la courtoisaient. Elle s'amusait sans arrière-pensée; son rire frais, communicatif, résonnait, prouvant qu'elle goûtait franchement la distraction.

Et elle n'éprouvait aucun ennui à constater la sorte de jalousie de son ami Desmorières, qui semblait prendre la place de Grivelle et jouer le rôle d'un tuteur grondeur et sévère.

La veille du carême, la marquise leur tint ce langage à tous les deux :

— Mes chers enfants, assez de monde, de soirées et de diners pour cette année ! Encore un peu, je passerais pour une vieille évaporée. Nous deviendrons tous les trois bêtes à force de veilles et d'allées et venues. Enrayons donc et sans trop de regrets, n'est-ce pas, Huguette ? Pensons à notre salut.

— Oui, oui, sans regret ! s'écria Huguette. Nous ne sommes pas de ces soi-disant chrétiens qui coulent leur vie en fêtes, même au temps de pénitence, sous prétexte qu'il faut « tenir son rang ! »

— Que voilà un joli prétexte pour suivre son

bon plaisir ! soupira Mme d'Estrelin, et que de gens s'en servent !

Rieuse, Huguette poursuivit :

— Comme si le rang ne serait pas tenu aussi bien et même mieux en donnant l'exemple d'une vie utile. Mais il y a des personnes qui souffriraient mille morts si leur nom ne figurait pas à la rubrique : « Echos mondains », des gazettes. Snobisme que tout cela, et le snobisme est chose si bête !

Le carême commença donc une ère sérieuse pour Huguette, et, comme elle l'affirmait très sincèrement, elle n'en fut point marrie. D'ailleurs, la vie continuait si douce, rue Prony, qu'elle ne cessait de remercier le Ciel de lui tisser des jours si riants.

Cependant elle était la compagne d'une femme âgée et aurait pu désirer parfois une société plus jeune. Mais la marquise, spirituelle et fine, n'était jamais ennuyeuse; Huguette aimait mieux une bonne causerie avec elle qu'avec des péronnelles tout occupées de leurs flirts ou de leurs toilettes.

Toujours aussi elle pensait à la pauvre recluse de Bolbec, et, bien qu'Anne-Marie lui affirmât que son mari se montrait meilleur à son égard, elle rêvait souvent au moyen d'arranger plus agréablement l'existence de sa sœur.

## XVI

## Nanie malade

Par ce pluvieux dimanche de mars, assise dans son grand fauteuil, Mme d'Estrelin écoute le duo de « Paillasse », que déchiffrent Huguette et Desmorières. En les regardant, tandis que la flamme d'un superbe feu de bois chauffe la semelle de ses fins souliers, elle se dit qu'ils forment un couple charmant et que Desmorières a peut-être tort de ne pas oser solliciter cette petite main. Certes, il se laisserait volontiers guider par elle en bien des circonstances, mais aussi combien Huguette se trouverait bien de la réciproque !

Huguette, sérieuse en ce moment, sa tête blonde levée pour lire la musique, ne paraissait pas tellement jeune auprès de son compagnon, dont la chevelure brune ne montrait pas de fils blancs, dont les traits réguliers n'avaient rien de tourmenté, de soucieux, dont la peau mate n'avait pas de rides. Et quelle sveltesse il gardait ! quelle admirable prestance cachant une force réelle sous une élégance native !

(A suivre).

KeFol NEURALGIE MIGRAINE BOITE 10 TABLETSES F. 100 TOUTES PHARMACIES

# GRAND FEUILLETON

DE

## „LA SENTINELLE“

Journal quotidien d'information et d'annonces

### Ma Petite Belle-Sœur

par

Roger DOMBRE

(SUITE)

La beauté, la grâce d'Huguette frappa ceux-ci. De plus, ils remarquèrent avec quelle piété elle priaient... En s'en retournant dans leur coupé chaudement capitonné, le père et la mère se dirent l'un à l'autre :

— Tout de même, nous avons refusé un peu vite, pour une question d'argent, cette enfant que l'on dit si séduisante... En somme, de l'argent, notre fils en a suffisamment. Et une jolie fille qui a l'usage du monde, un nom bien porté, de l'instruction et de l'esprit à en revendre, sans compter d'autres qualités plus solides, vaut bien qu'on la prenne sans ou presque sans dot.

Pour Huguette, qui ne se doute nullement de ce revirement de l'âme de ceux qui la repoussaient naguère, elle ne pense qu'à une chose : ne pas perdre une minute d'un temps précieux et tout consacré à sa sœur chérie. Certes, il passe trop vite, ce temps, et l'heure de la séparation sonnera trop tôt; néanmoins, Huguette partira contente. Sa présence a tout à fait remonté la jeune femme. Et puis, elle lui laisse de bons compagnons pour la distraire : des volumes intéressants que lui a prêtés la marquise et qui charmeront les longues soirées d'hiver chez les isolés de Bolbec. Edmond n'aime pas acheter de livres; mais, quand on lui en offre, il les goûte. Et maintenant, ce sont encore des adieux. Le

vieux Jean et la cuisinière ont les yeux humides; Anne-Marie est redevenue pâle et silencieuse.

Edmond, gêné, voudrait bien dire à sa petite belle-sœur que, si elle songeait à revenir sous son toit, il promet qu'elle y trouverait plus d'aménité... mais il n'ose. Et puis, il devine confusément que la place de cette jolie créature est là-bas, dans ce Paris où on la gâte, où on lui fait si douce la vie.

Anne-Marie aussi s'en doute, et ce n'est pas elle qui proposerait à la mignonne de réintégrer la villa de Grivelle en abandonnant son joli nid de la rue de Prony.

Mais elle ne peut s'empêcher de soupirer, seule de nouveau avec le peu récréatif Edmond : — Mon Dieu ! que la maison va nous paraître vide, à présent qu'Huguette en est partie !

Elle est toute stupéfaite d'entendre son mari lui répondre en écho :

— Oui, certes, la maison sera bien triste.

## XIV

## Journal d'un beau-frère

Ma petite belle-sœur a sûrement gagné pendant le mois qui vient de s'écouler. On voit enfin l'effet de mes conseils et de mes réprimandes. Chez cette enfant, la bonne influence ne se fait sentir qu'à la longue; cela vaut sans doute mieux.

Ma main ferme et sage a su la conduire vers le chemin dont elle cherchait à s'éloigner par esprit de contradiction, et elle y est entrée de même, toujours grâce à moi.

Je suis persuadé qu'elle rirait si elle lisait ces lignes, car elle se figure, cette écorchée, que ce changement doit être attribué à son nouveau genre de vie, même à sa vieille compagne. Comme si une femme d'un âge relativement avancé pouvait, en quelques semaines, aboutir là où j'ai paru échouer, moi, un homme intelligent, un parfait éducateur.

Ma pupille est de ces natures qui semblent résister aux empreintes et qui les reçoivent indélébiles. Tout en repoussant mes avis et mes